

# REGLEMENT PARTICULIER - Moderne

## 39<sup>e</sup> Rallye Régional à Saint-Germain-La-Campagne

25 et 26 aout 2018

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie,  
La commune de Saint-Germain-La-Campagne

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement

Clôture des engagements : Lundi 13 aout 2018 minuit

Parution du road-book : Samedi 25 aout 2018 dès 8h au Bar le St Germain à St Germain La Campagne

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 25 aout 2018 de 8h à 16h

Vérifications administratives : Samedi 25 aout 2018 de 8h à 16h - Salle des fêtes

Vérifications techniques : Samedi 25 aout 2018 de 8h15 à 16h15, place du Monument

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 25 aout 2018 à partir de 8h30, Espace JL HERVIEU

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 25 aout 2018 à 14h – Mairie de St Germain

Publication des équipages admis au départ : Samedi 25 aout 2018 à 16h30 – Salle des fêtes

Publication des heures et ordres de départ : Samedi 25 aout 2018 à 16h30 – Salle des fêtes

Départ de la première étape (1<sup>ère</sup> voiture) : Samedi 25 aout 2018 à 17h00

Arrivée de la première étape (1<sup>ère</sup> voiture) : Samedi 25 aout 2018 vers 17h48

Publication des résultats partiels de la première étape : Samedi 25 aout 2018, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage à la salle des fêtes

Départ de la deuxième étape (1<sup>ère</sup> voiture, ordre du classement de l'étape 1) : Dimanche 26 aout 2018 à 8h

Arrivée de la deuxième étape au parc fermé final (1<sup>ère</sup> voiture) : Dimanche 26 aout 2018 vers 15h50

Vérification finale : Garage PEUGEOT – La Vespière (taux horaire de 60€ TTC)

Publication des résultats du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final

Remise des prix : Dimanche 26 aout 2018 à 19h – Salle des fêtes de St-Germain-La-Campagne

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise en qualité d'organisateur administratif le  
**39<sup>e</sup> Rallye Régional à Saint-Germain-La-Campagne**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 409 en date du 24 mai 2018 et a été enregistré par la Ligue Régional du Sport Automobile de Normandie sous le n°38 en date du 24 mai 2018.

#### Organisateur technique

EACF : MARTIN Philippe – Licence n°2787

Secrétariat du Rallye : Mairie - 27290 Saint Germain la Campagne (jusqu'au 24 aout 2018)

**Permanence du Rallye :** Mairie - 27290 Saint Germain la Campagne (25 et 26 aout 2018)

### 1.1P. OFFICIELS

#### **Collège des Commissaires Sportifs :**

**Président :** LEFORESTIER Edith – Licence n°1758

**Membres :** ..... – Licence n°145422  
QUERU Sylvie – Licence n°14919

#### **Direction de course PC**

**Directeur :** LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756

**Adjoint et VHC PC:** JARDIN François – Licence n°20414

**Adjoint administratif ES 1-3-5:** LEBEL Chantal – Licence n°54921

**Adjoint administratif ES 2-4-6:** OVIEVE Alain – Licence n°196080

#### **Directeurs de course délégués aux ES et Parcs**

ES 1.2.4.6 - DENIS Didier – Licence n°162362

JOSSE Jean-Denis – Licence n°134502

ES 3.5 – VARANGLE Lucien – Licence n°36384

JEANVRAIN Michel – Licence n°134502

Parc fermé – HELIE Francis – Licence n°1752

JORIS Jacques

**Chargés des relations avec les concurrents (CS) :** MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115

#### **Commissaires Techniques :**

**Responsable :** BALENGHIEN Francis – Licence n°5641

**Membres :** SALENNE Jacques – Licence n°159785

QUERU Williams – Licence n°14922

GUILLEUX Patrick – Licence n°55340

**Médecin chef :** DOC 9 (assistance médicale) – Licence n°178211

**Voiture tricolore :** GROUD Francis – Licence n°8035

**Voiture damier :** ..... – Licence n°.....

**Voiture autorités :** MARTIN Philippe Licence n°2787 - HAUVEL Gildas

**Juges de Faits :** ..... – Licence n°.....

**Classements et résultats :** VOISIN Raphael – Licence n°211834

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 39e Rallye Régional à Saint-Germain-La-Campagne compte pour

**Coupe de France des Rallyes 2018 COEFF. 2**

**Trophée des Pilotes et Copilotes 2018 de l'A.C.O**

**Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2018**

**Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2018**

**Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O 2018**

**Trophée des Commissaires A.C.O 2018**

**Trophée Rallye VHC de Normandie 2018**

### 1.3P. VERIFICATIONS

**Les vérifications administratives auront lieu le :** Samedi 25 aout 2018 de 8h à 16h - Salle des fêtes

**ATTENTION !** Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet de l'épreuve

**Les vérifications techniques auront lieu le :** Samedi 25 aout 2018 de 8h15 à 16h15, place du Monument

**Mise en parc de départ :** Samedi 25 aout 2018 à partir de 8h30, Espace JL HERVIEU

**Les vérifications finales seront effectuées :** Garage PEUGEOT – La Vespière

**Taux horaire de la main d'œuvre :** 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1.1. CONCURENENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 39<sup>e</sup> Rallye Régional à Saint-Germain-La-Campagne doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 13 aout 2018 minuit** à

**M. DULONG STEPHANE**  
**12 Rue Tadoussac**  
**14600 HONFLEUR**  
**Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)**  
**E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum. (VHC comprise)  
 Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée sur le site internet de l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie à partir du *lundi 20 aout 2018*.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 310 €
- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 620 €

**3.1.12P.** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplie conformément à la réglementation en vigueur.**

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

*L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé.*

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6 P. Identifications

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

*Le 39<sup>e</sup> Rallye Régional à Saint-Germain-La-Campagne représente un parcours total d'environ **74.8 kms**.  
 Il est divisé en 2 étapes et 3 sections dont 1 prologue le samedi 25 aout 2018.*

*Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ **39.9 kms**.*

*Les épreuves spéciales sont : ES 1 (prologue) = 3.8 kms*

*ES 2-4-6 = 9.5 kms*

*ES 3-5 = 3.8 kms*

### 6-2-5C. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 25 aout 2018 de 8h à 16h

**Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.**

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner par le collège des commissaires sportifs.

## PARC D'ASSISTANCE

L'accès au parc d'assistance sera limité à :

- 1 camping-car (ou caravane) par équipage engagé
- 1 camion d'assistance
- 1 voiture particulière

Le camping-car devra obligatoirement être déclaré lors de votre demande d'engagement via le formulaire spécifique. Tous véhicules non déclarés au moment de votre demande d'engagement ne pourront pénétrer sur le parc d'assistance durant la durée du Rallye.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

*Départ étape 1 : Conforme au règlement standard FFSA*

*Départ étape 2 : Ordre du classement général de l'étape 1.*

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

<u>GENERAL</u>	<u>CLASSE*</u>
1 <sup>er</sup> - 400€	1 <sup>er</sup> - 310€
2 <sup>e</sup> - 300€	2 <sup>e</sup> - 250€ (de 6 à 10 partants)
3 <sup>e</sup> - 200€	3 <sup>e</sup> - 200€ (de 11 à 15 partants)
4 <sup>e</sup> - 100€	4 <sup>e</sup> - 100€ (plus de 15 partants)
5 <sup>e</sup> - 50€	

\*Les PRIX seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des PRIX

88 partants = 88% des PRIX

64 partants = 64% des PRIX etc.,,,,,,

*Dans les groupes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)*

*Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)*

*Coupe des dames 1ere - 310 € (si + 3 Partants)*

*De nombreuses coupes et lots seront également distribués.*

**Toute absence non excusée entraînera la perte de ses prix.**

La remise des prix se déroulera le dimanche 26 aout 2018 à 19h, salle des fêtes de Saint-Germain-La-Campagne suivie d'un pot de l'amitié.